



CONFERENCE INTERNATIONALE

Les défis du commerce international en Afrique et la réforme de l'OMC: la voie à suivre

Yaoundé, Cameroun

28 et 29 Novembre 2024

ATG

Organisée par l'African Trade Group (ATG) @ Chaires OMC: Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Egypte, Kenya, Lesotho, Maurice, Maroc, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie

○ Argumentaire

Depuis sa création en 1995, l'OMC a joué un rôle de premier plan dans le développement des échanges et des investissements internationaux et en aidant les pays membres à tirer parti des avantages de la mondialisation. Entre 1995 et 2023, le commerce mondial de marchandises a augmenté de 267 pour cent et la part du commerce dans le PIB mondial est passée de 19,9 à 29,9 pour cent. Cependant, le système commercial multilatéral est constamment critiqué pour son incapacité à favoriser un commerce plus équitable et à faire face efficacement aux chocs exogènes, tels que la récente pandémie de Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne. Ces derniers chocs ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement alimentaires et énergétiques mondiales et ont contribué à la montée de la crise du coût de la vie dans le monde ; l'Afrique étant le continent le plus touché par cette crise.

Bien qu'elle compte 17 pour cent de la population mondiale, l'Afrique ne représente que 2,3 pour cent du commerce mondial. Les pays africains dénoncent souvent les règles non équitables du système commercial multilatéral qui favorisent les pays développés et leurs multinationales. Pourtant, le Programme de Doha pour le développement adopté en 2001 au Qatar était censé répondre aux préoccupations des pays africains en établissant des règles commerciales plus équitables et en favorisant la croissance et le développement des pays en développement. Malgré de bonnes intentions, l'« Accord de Doha » n'a toujours pas été adopté et les négociations font face à de nombreux blocages. Ce qui suscite de nombreux débats sur l'avenir du système commercial multilatéral et sur la meilleure voie à suivre pour le monde en développement en général, et l'Afrique en particulier.

La Directrice générale de l'OMC, le Docteur Ngozi Okonjo-Iweala soulignait elle-même lors d'une conférence donnée à l'Instituto Rio Branco, l'Académie diplomatique du Brésil, à Brasilia le 18 avril 2022 que « le multilatéralisme devrait être repensé et adapté à son objectif pour répondre aux défis du XXIe siècle ». Si cet appel est loin d'être nouveau, il devient de plus en plus urgent étant donné le contexte mondial actuel marqué par de nombreuses évolutions au plan géopolitique, socio-économique, technologique et environnemental. Il apparaît donc clairement que si l'on veut donner au système commercial multilatéral un nouveau but et une nouvelle direction, l'OMC elle-même doit être réformée.

Actuellement, les débats sur la réforme de l'OMC sont menés par les pays développés et les pays émergents. La vision africaine des réformes de l'OMC ne se fait pas encore entendre ou reste très faiblement audible. Dans ce contexte, il est impératif que l'Afrique fasse entendre sa voix en formulant des propositions concrètes et convaincantes sur la manière dont l'ordre commercial global en évolution peut et doit favoriser la participation des pays en développement, et non les exclure.

○ Objectifs

La conférence internationale vise les objectifs suivants :

- Faciliter des discussions approfondies et utiles sur le commerce mondial et parvenir à des propositions concrètes sur la manière d'aboutir à un système commercial multilatéral plus juste et plus inclusif, qui servira plus facilement les intérêts des pays en développement en général et africains en particulier ;
- Résumer les principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée dans les échanges internationaux (mesures non tarifaires, insuffisance en infrastructures et en logistique, commerce informel notamment dans l'agriculture et d'autres secteurs, commerce de biens non transformés/faible diversification, faible participation aux chaînes de valeur mondiales, fracture numérique et les questions de genre, entre autres) ;
- Proposer des solutions pour surmonter les défis liés au commerce international de l'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur les CER et la ZLECAf ;
- Présenter la vision africaine sur la manière dont l'OMC devrait être réformée, dans le contexte du processus de négociation actuel ;
- Elaborer un agenda pour mener une discussion sur l'avenir de l'Afrique dans le système commercial multilatéral lors de la quatorzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (MC14) au Cameroun.

○Thèmes

Les propositions de communication peuvent porter, sans s'y limiter sur les aspects suivants :

- Système commercial multilatéral et espace politique en Afrique
- Commerce et industrialisation
- Commerce et environnement
- Commerce, genre et droits humains
- Participation des pays africains aux chaînes de valeur régionales et mondiales
- Facilitation des échanges
- Commerce digital
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Subventions à la pêche
- Traitement spécial différencié
- Aspects de droits de propriété intellectuelle liés au commerce, etc.

○Structure

- Conférence de deux jours avec des présentations/discussions des titulaires de Chaires OMC africains et d'autres organisations régionales et internationales ;
- Tables rondes sur: la réforme de l'OMC, les infrastructures et la logistique, les MNT, les statistiques (problèmes de données), le Spaghetti Bowl dans la ZLECAf.
- Sessions académiques des Chaires OMC africaines

○ Audience

- Economistes, juristes, experts de politiques commerciales et décideurs
- Organisations internationales, secteur privé, société civile et ONG
- Médias

○ Modalités de participation

Les propositions de communication (article complet) rédigées en français ou en anglais (en fichier word, Police Times New Roman, Police 12, interligne 1.5) peuvent être soumises en ligne et simultanément aux adresses suivantes: **chaireomc.irc@gmail.com;** **chaireomc.irc@yahoo.com**

Elles doivent inclure les éléments suivants:

1. Titre de la communication.
2. Nom, prénom, fonction et affiliation institutionnelle de l'auteur qui fera la présentation à la conférence, avec adresse et courriel.
3. Nom, prénom, fonction, affiliation institutionnelle et adresse courriel de chacun des éventuels coauteurs.
4. Trois à cinq mots-clés suivant la classification JEL.
5. Texte intégral de la communication accompagné d'un résumé (maximum de 7 000 mots).
6. Marges: 2.5 cm Haut, Bas, Gauche et Droite.
7. Titre: ne doit pas dépasser 180 caractères espaces compris.
8. Sous-titres: Rendre claire la hiérarchie des sous-titres et les démarquer typographiquement du texte. Réserver les caractères gras aux titres et aux sous-titres.
9. Sigles et abréviations : indiquer dans le texte l'intitulé exact des sigles et acronymes lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois puis mettre entre parenthèses ce sigle ou acronyme. Exemple: Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
10. Tableaux et graphiques: dans le texte, toujours référer à un tableau ou graphique par son numéro (par exemple, voir tableau 1) et non voir tableau suivant.
11. Notes: Lier les notes de bas de page avec les appels de notes dans le texte en utilisant la fonction appropriée du traitement de texte. Placer les notes en bas de chaque page et non en fin de texte.

○ Calendrier

Date de publication de l'appel : 29 Juillet 2024

Date limite de soumission de propositions : 30 Septembre 2024

Date de réponse aux auteurs : 30 Octobre 2024

Date de la Conférence : 28–29 Novembre 2024

○ Comité d'organisation

Alain Didier Olinga (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Andreas Sennekamp (OMC); Azzedine Ghoufrane (UNIVERSITÉ DE MOHAMMED V); Boopen Seetanah (UNIVERSITÉ DE MAURICE); Caiphaz Chekwoti (TRAPCA); Chahir Zaki (UNIVERSITÉ DU CAIRO ET D'ORLEANS); Babatoundé Charlemagne Igué (UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI); Denis Yuni (UNIVERSITÉ NATIONALE DU LESOTHO); Jonas Barayandema (UNIVERSITÉ DU RWANDA); Manfred Kouty (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Adama Gueye (UNIVERSITÉ DE CHEIKH ANTA DIOP); Leila Baghdadi (UNIVERSITÉ DE TUNIS); Tabitha W. Kiriti-Nganga (UNIVERSITÉ DE NAIROBI); Verena Tandrayen-Ragoobur (UNIVERSITÉ DE MAURICE); Wilma Viviers (UNIVERSITÉ DE NORTH-WEST).

○ Comité scientifique

Ahmadou Aly Mbaye (UNIVERSITÉ DE CHEIKH ANTA DIOP); Alain Didier Olinga (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Andreas Sennekamp (OMC); Azzedine Ghoufrane (UNIVERSITÉ DE MOHAMMED V); Babatoundé Charlemagne Igué (UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI); Boopen Seetanah (UNIVERSITÉ DE MAURITIUS); Caiphaz Chekwoti (TRAPCA); Chahir Zaki (UNIVERSITÉ DU CAIRO ET D'ORLEANS); Clemens Boonekamp (UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ET WEBSTER); Denis Yuni (UNIVERSITÉ NATIONALE DU LESOTHO); Désirée Maria Van Gorp (UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM); Evelyne Patience Memphil Ndi (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Henry Gao (UNIVERSITÉ DE SINGAPORE); Innocent Fetze Kamdem (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Jacques Degbelo (OMC); Jonas Barayandema (UNIVERSITÉ DU RWANDA); Leila Baghdadi (UNIVERSITÉ DE TUNIS); Lionel Gérard Fontagné (UNIVERSITÉ DE PARIS I); Manfred Kouty (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Marcelo Olarreaga (UNIVERSITÉ DE GENEVE); Mustapha Sadni Jallab (OMC); Peter Van Den Bossche (WORLD TRADE INSTITUTE, UNIVERSITÉ DE BERN); Pierre Sauvé (BANQUE MONDIALE); Nabil Ndikeu (UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II); Richard Scott Newfarmer (INTERNATIONAL GROWTH CENTER, WASHINGTON DC); Rohinton P. Medhora (CENTRE FOR INTERNATIONAL GOVERNANCE INNOVATION); Trudi Hartzenberg (TRALAC); Verena Tandrayen-Ragoobur (UNIVERSITÉ DE MAURICE); Wilma Viviers (UNIVERSITÉ DE NORTH-WEST).